

Metz, le 28 Mai 2009

DIRECTION DU POLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CITOYENNETE ET POLITIQUE DE LA VILLE
Réf. PS/NK

04

R A P P O R T

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La nouvelle municipalité s'est fixée comme priorité d'action, la mise en œuvre et le soutien de projets destinés à améliorer la vie des habitants des quartiers en difficulté qualifiés de prioritaires en répondant à certains de leurs besoins.

A ce titre et par délibération du 26 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'affecter un crédit de 1 026 505,50 € à diverses associations.

Cet engagement s'exprime notamment par un soutien constant en direction des projets visant à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des adolescents, garçons et filles, résidant au sein des zones d'habitat concernées.

Ces actions participent à l'implication citoyenne des jeunes en les associant activement à des actions collectives.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés pour un montant de 34 007 €, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan de l'action et un compte-rendu financier des actions concernées.

Cette participation porte par conséquent à 1 060 512,50 € le montant des crédits municipaux affectés à des projets associatifs relevant de la politique de la ville pour l'exercice en cours.

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

RECONDUCTION DE PROJET

« Espace dans ma ville » : Planète Sciences.

Le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) conduit depuis 2005, en collaboration avec l'association « Planète Sciences », une opération baptisée « l'Espace dans ma Ville ». Cette initiative d'envergure nationale, soutenue par le Ministère en charge de la Politique de la Ville dans le cadre du dispositif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est destinée à un jeune public qui n'a pas, hors du milieu scolaire, l'opportunité de découvrir les sciences et la technique. Ainsi, le public se voit proposer durant une semaine, un ensemble d'activités ludiques à caractère pédagogique sur le thème des sciences en général et de l'espace en particulier.

Cette manifestation ayant remporté un grand succès en 2008, l'ensemble des partenaires ont souhaité la reconduire à Metz cette année.

Ainsi, du 3 au 8 août 2009, le jeune public messin pourra participer à l'opération sur le quartier de Metz-Patrotte, désigné pour l'occasion.

L'organisation et le développement de l'action, portés par le Pôle Démocratie participative, Citoyenneté et Politique de la Ville et le Pôle Animation, Jeunesse, Sports et Vie associative, en partenariat avec le Pôle Culture, sera inscrite au programme de l'animation estivale.

Coût global : 24 000 €

Participation de la Ville de Metz : **12 000 €**

NOUVEAUX PROJETS

« Lieu de rencontre » : La Marelle.

Il s'agit de soutenir les différentes actions : lieu de rencontre parents-enfants, médiation du droit de visite, parloir pour tous, médiation familiale. Le programme concerne environ 850 personnes sur la commune de Metz.

Coût global : 225 973 €

Participation de la Ville de Metz : **15 000 €**

« Promenades chorégraphiques » : Compagnie PH 7

Cette Compagnie propose de mener, d'avril à juin, un projet artistique participatif sur le quartier de la Patrotte, sur le thème de l'origine et de la mixité culturelle. Une promenade chorégraphique regroupant l'ensemble des ateliers (danse, musique, cuisine, photographie...) clôturera le projet le 8 juillet prochain.

Coût global : 32 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et proposent aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des travaux d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs.

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivants :

<u>APSID</u>	Coût global	Participation Ville de Metz
Découverte mosaïque (Metz-Borny)	1 550 €	550 €
Un atelier haut en couleur (Metz-Borny)	1 230 €	390 €
Peinture dans immeubles (Metz-Nord)	1 380 €	390 €
Peinture dans halte-garderie (Metz-Nord)	1 342 €	796 €

Découverte de la nature (Commune)	625 €	307 €
Mosaïque (Metz-Borny)	1 665 €	482 €

Participation Ville de Metz : **2 915 €**

CMSEA

Réfection de locaux à la Caserne des pompiers (Centre Ville)	1 155 €	245 €
Travaux de déboisement à la Caserne des pompiers (Centre Ville)	708 €	189 €
Travaux de réhabilitation D'une maison associative (Centre Ville)	2 506 €	126 €

Participation Ville de Metz : **560 €**

AMIs

Mise en peinture et décoration De locaux (Metz-Nord)	1 062 €	196 €
Mise en peinture et décoration De locaux (Metz-Nord)	1 342 €	336 €

Participation Ville de Metz : **532 €**

Soit un montant total de **4 007 €**

**OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS**

En matière d'aide aux ateliers jeunes, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports est assujettie à une contrainte consistant à ne pouvoir verser directement une subvention à une association que si cette dernière possède un agrément « Jeunesse et Sports ».

Afin de maintenir un soutien financier en toute légalité aux associations ne disposant pas de cet agrément, la procédure consiste au versement direct de la subvention concernée à la commune où se déroule l'activité.

Dès lors, l'association doit passer, en amont du dépôt du dossier auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, un accord avec la commune pour négocier un soutien financier. La commune s'engage ensuite à rétrocéder la subvention attribuée par Jeunesse et Sports, en sus de sa propre part.

Ce système permet ainsi à des structures non agréées, qui ont un réel projet d'éducation populaire et dont les actions sont reconnues et soutenues par les communes, de pouvoir développer des projets au profit des jeunes en continuant à pouvoir bénéficier de financements par l'Etat.

Ainsi la Direction Départementale de Jeunesse et Sports a validé le principe d'attribution à l'association APSIS, d'une somme de 1 360 € représentant sa participation à des ateliers jeunes sur le quartier de Metz-Borny.

Le Conseil Municipal de la Ville de Metz a validé lors de sa séance du 26 mars 2009, le principe du financement d'ateliers jeunes menés par cette même association.

La Ville de Metz est donc appelée à accepter la somme de 1 360 € et à la reverser à l'association APSIS.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Budget Primitif,

Vu la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

Vu la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

Vu l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

DECIDE

D'approuver et de participer pour une dépense de 34 007 € au financement des actions suivantes :

AMIs

Ateliers Jeunes

- Mise en peinture et décoration	196 €
- Mise en peinture et décoration	336 €
Soit un total de 532 €	

APSID

Ateliers Jeunes

- Découverte mosaïque	550 €
- Un atelier haut en couleur	390 €
- Peinture dans immeubles	390 €
- Peinture dans halte-garderie	796 €
- Découverte de la nature	307 €
- Mosaïque	482 €

Soit un total de **2 915 €****CMSEA**

Ateliers Jeunes

- Réfection de locaux	245 €
- Travaux de déboisement	189 €
- Travaux de réhabilitation	126 €
Soit un total de 560 €	

COMPAGNIE PH 7

Promenades chorégraphiques	3 000 €
----------------------------	---------

LA MARELLE

Lieu de rencontre	15 000 €
-------------------	----------

PLANETE SCIENCES

Espace dans ma Ville	12 000 €
----------------------	----------

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accepter puis à reverser à l'Association APSIS, la somme de 1 360 € provenant de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports.

L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC